



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22228
15 février 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 15 FEVRIER 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA
JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à la demande présentée par un certain nombre de délégations vers la fin du mois dernier concernant la tenue d'une séance officielle du Conseil de sécurité en vue d'examiner la situation dans le Golfe, demande que ma délégation a appuyée, et tenant compte de la décision du Conseil en date du 13 février 1991 de se réunir en séance privée, j'ai l'honneur de vous transmettre le texte de la déclaration que j'aurais prononcée devant le Conseil si la séance avait été publique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdullah SALAH

ANNEXE

Allocution de S. E. M. Abdullah Salah, Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, devant le Conseil de sécurité sur la situation dans le Golfe

Monsieur le Président,

Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole cette année, je tiens à saisir cette occasion pour féliciter votre pays ami pour son admission comme membre du Conseil. Je tiens de même à vous présenter personnellement mes compliments pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je ne doute pas que votre expérience et votre sagesse aideront le Conseil à assumer ses fonctions de la meilleure façon dans ces circonstances difficiles.

Je tiens aussi à remercier votre prédécesseur, S. E. M. Bagbeni Adeito Nzengeya, le Représentant permanent du Zaïre, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Monsieur le Président,

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui alors que la guerre destructrice qui se déroule au Moyen-Orient est entrée dans sa quatrième semaine, guerre que mon pays s'est efforcé d'éviter, mettant en garde contre les conséquences funestes qu'elle pourrait avoir pour notre région et le reste du monde. Cependant, nos efforts ont malheureusement échoué à cause des multiples entraves posées par de nombreuses parties. D'autres initiatives de paix ont également échoué pour la même raison. Nous nous inquiétons vivement aujourd'hui de cette guerre menée dans le Golfe, région névralgique, et nous regrettons que le Conseil de sécurité ne se soit pas réuni immédiatement après le déclenchement de cette guerre pour examiner ce qu'un certain nombre d'Etats font en son nom et déterminer si ces opérations militaires ne dépassaient pas le mandat qu'il avait donné et s'il n'y avait pas encore lieu de rechercher un règlement pacifique du problème. C'est là quelque chose de naturel que nous attendons du Conseil de sécurité, cet organe ayant été créé pour servir d'instrument efficace de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous croyons que le meilleur moyen pour ce faire est de prévenir l'éclatement de conflits par tous les moyens et non de donner carte blanche à quelque partie que ce soit pour les déclencher.

Monsieur le Président,

La position de mon pays à l'égard de la crise du Golfe est une position de principe qui est claire. Nous sommes opposés à la conquête de territoires par la force et nous ne reconnaissons pas les changements politiques et démographiques qui en résultent; nous croyons dans le règlement pacifique des différends et considérons qu'un dialogue pacifique et constructif fondé sur le principe de l'égalité et du respect mutuel est l'unique moyen de régler les différends entre Etats.

Nous avons été affligés par l'éclatement de la crise survenue entre deux pays arabes le 2 août dernier et S. M. le Roi Hussein a oeuvré sincèrement à contenir rapidement cette crise et à la résoudre, chose normale, dans un cadre arabe et sur la base de la légalité internationale. Ces efforts ont failli aboutir. Malheureusement, certaines parties, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, ont oeuvré à l'extension du conflit et à son internationalisation. L'intervention par la force de parties extérieures à cette crise, le refus intransigeant du dialogue, la concentration de troupes étrangères dans le Golfe, les campagnes de propagande orchestrées et l'adoption hâtive de résolutions ont conduit à une dangereuse escalade de la crise, au point que les parties qui auraient pu servir de médiateurs ont été neutralisées, gâchant de nombreuses occasions de restaurer la paix.

Monsieur le Président,

Notre position à l'égard de la crise du Golfe rejoint celle de la communauté internationale et notre but est d'instaurer la légalité internationale. Cependant, notre désaccord avec certains réside dans le moyen d'atteindre ce but. En effet, nous avons choisi de privilégier la recherche d'une solution pacifique et nous avons déclaré qu'il était nécessaire de ne ménager aucun effort dans un esprit ouvert et compte tenu de la genèse de la question et ses divers aspects interdépendants, car nous appréhendions que n'éclate une guerre destructrice dont le bilan serait, quel que soit le cas, négatif. En effet, la guerre ne saurait être qu'un pis-aller.

Maintenant que la guerre est devenue réalité, avec son lot de souffrances et de destructions, force nous est de lancer un appel pressant pour l'arrêt de toutes les opérations militaires dans le Golfe et le retour des parties concernées à la table des négociations, pour prévenir davantage de pertes en vies humaines et de dégâts matériels.

L'Organisation des Nations Unies a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et de ne ménager aucun effort pour assurer le maintien de la paix. Aussi est-il du devoir du Conseil de sécurité, conformément aux responsabilités qui lui ont été conférées par la Charte, de poursuivre ses efforts en vue de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit et de résoudre les autres problèmes en suspens dans cette région névralgique, en particulier la question de Palestine, qui est au centre du conflit israélo-arabe et qui continue d'attendre une solution conforme à la légalité internationale. A ce propos, nous craignons qu'Israël ne profite du fait que le monde soit concentré sur la guerre du Golfe pour mettre à exécution ses plans expansionnistes bien connus, et expulser les Palestiniens des territoires occupés.

Monsieur le Président,

Tout observateur objectif qui suit de près les opérations militaires menées contre l'Iraq par les forces de la coalition, sous le commandement des Etats-unis, ne peut que conclure que cette offensive de grande envergure n'a pas uniquement pour but de libérer le Koweït, mais également de détruire l'Iraq en tant que puissance militaire et économique. Cette oeuvre de destruction a eu entre autres

objectifs les lieux de culte, les écoles, les hôpitaux, les quartiers résidentiels, les routes, les ponts, les centrales électriques, les réseaux de distribution d'eau et même une usine de production de lait pour nourrisson. Cette destruction systématique s'est soldée par un grand nombre de morts et de blessés parmi les civils iraqiens, dont des enfants, des femmes et des vieillards. Le monde a peut-être pris conscience de la gravité de la situation et de sa dimension tragique, après le bombardement par l'aviation de la coalition d'un abri civil, entraînant la mort de quelque 500 personnes. Tous ces facteurs nous incitent tous à nous demander si ces opérations militaires n'ont pas déjà outrepassé les objectifs des résolutions du Conseil de sécurité.

Préoccupés que nous sommes, nous pressentons également le danger que des parties étrangères jouant un rôle essentiel dans cette campagne ont commencé à évoquer leur intention de procéder à une nouvelle donne dans la région, fondée sur la constitution d'une alliance militaire et l'instauration d'un ordre régional, qui servent leurs intérêts, mais ne correspondent pas aux aspirations des peuples de la région ni à leurs intérêts.

Monsieur le Président,

Les développements récemment survenus dans le monde, et qui ont abouti à la fin de la guerre froide, ont donné à l'humanité l'espoir en un monde meilleur où règnent la compréhension et le respect réciproques. Un monde où l'Organisation des Nations Unies jouera son rôle d'artisan et de garant de la paix. Mais, le déclenchement de la crise du Golfe a déçu cet espoir. Nous étions capables de régler pacifiquement et équitablement ce problème et donner ainsi un exemple de ce que serait "le nouvel ordre mondial". Cependant, la situation étant ce qu'elle est, force nous est de nous interroger sur la nature de ce nouvel ordre au nom duquel cette guerre a été déclenchée, et dont la première "réalisation" consiste à détruire l'Iraq, ainsi que sur le rôle à jouer par l'Organisation des Nations Unies, laquelle assiste passivement à ce qui se commet en son nom, comme si elle n'était pas concernée, après avoir été utilisée pour cautionner cette guerre et lui donner un caractère de légalité internationale.

Le rétablissement du Koweït dans ses droits d'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, et dans sa souveraineté, ne peut s'accomplir qu'en détruisant l'Iraq, qui est également un Etat Membre de cette Organisation, en brisant sa volonté et en le soumettant à l'hégémonie. Notre souci de préserver l'Iraq et de défendre ses intérêts vaut également pour le Koweït, l'un et l'autre étant des pays arabes avec lesquels nous avons, au-delà de tout intérêt immédiat, des liens solides et profonds. Aussi les questions qui nous interpellent sont les suivantes : quelle sera la situation de l'Iraq au cas où cette guerre se poursuivra? Et quelle sera la situation du Koweït? Cela permettra-t-il, comme le prétend la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité, de rétablir la sécurité et la paix dans la région. Nous craignons que ce ne soit pas le cas. D'autre part, nous rejetons l'interprétation selon laquelle l'expression "utilisation de tous les moyens nécessaires" employée dans cette résolution s'entend uniquement du recours à la force, et ce, d'une façon massive sans précédent, 24 heures avant l'expiration de l'échéance fixée par le Conseil de sécurité pour le retrait de l'Iraq. Sans compter le fait que l'emploi de la force, si elle était inévitable, ne signifie pas

qu'elle soit poursuivie sans répit jusqu'à l'issue fatale, sans donner une chance à la paix. En outre, est-il permis de laisser aux généraux sur le terrain le soin d'interpréter l'expression "l'utilisation de tous les moyens nécessaires"?

Monsieur le Président,

Si l'intelligence de l'homme lui a permis de fabriquer toutes ces armes destructrices, celui-ci est-il incapable de trouver une solution au problème de l'occupation du Koweït autre que le recours à la guerre? Si un seul Etat emploie la force pour résoudre un conflit qui l'oppose à un autre Etat, ceci justifie-t-il qu'un grand nombre d'Etats aient à recourir ensemble à la même méthode? Il est possible qu'un seul Etat se trouve dans l'impossibilité de régler un problème quelconque par un moyen autre que la force. Néanmoins, la sagesse collective de la communauté internationale est sans nul doute capable de traiter le problème en question d'une façon différente. Si le temps et les efforts consacrés à la création d'une coalition dans le Golfe et à la préparation de la guerre ont été déployés en vue d'un règlement pacifique, la guerre aurait été évitée. Nous ne sommes pas d'avis qu'un effort de paix a été effectivement consenti, qui soit proportionnel à la gravité du problème et aux moyens dont disposent les principales parties engagées dans la coalition. De même, le Conseil de sécurité, une fois le problème devenu son souci quotidien, s'est contenté de prendre résolution sur résolution, en laissant à chacun des Etats membres le soin de prendre des initiatives de paix, au point qu'il n'a pas demandé au Secrétaire général de proposer ses bons offices et de déployer des démarches diplomatiques pour résoudre pacifiquement la crise.

Monsieur le Président,

A l'heure qu'il est, force nous est de mettre en garde de nouveau contre les dangers que représente la poursuite de cette guerre : pertes élevées en vies humaines, dégâts matériels considérables en Iraq et au Koweït, risques d'extension du conflit à d'autres pays de la région et de recours à des armes non conventionnelles, avec toute la dévastation que cela comporte pour l'ensemble de la région, voire du monde entier. N'est-il pas temps de mettre fin à cette guerre dévastatrice, et de suivre la voie de la sagesse, de renoncer à la force armée et d'ouvrir la voie à la diplomatie discrète et au dialogue constructif afin de parvenir au règlement juste et pacifique que nous appelons de nos vœux?

Permettez-moi de conclure en citant un passage du discours qu'a prononcé Sa Majesté le Roi Hussein le 6 janvier : "Il existe encore une possibilité de paix. Il est moins coûteux de recourir à la paix et, ce faisant, on serait plus fidèle aux principes et aux valeurs qu'en poursuivant cette guerre destructrice".
